L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

G. P. WEISSE & Co. Rue de Chartres No 73, Entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS, SAMEDI MATIN, 9 FEVRIER 1861.

G. P. WEISSE, E. DUVERGES, N. DUFOUR, S. HARRY — EDITEURS-PROPRIETAIRES

Nouvelle-Orléans,
SAMEDI MATIN 9 FEVRIER.

☞ Voir la seconde page, pour :

LE FEUILLETON.
LE BULLETIN COMMERCIAL,
LE MARCHÉ AUX BESTIAUX,
LE MOUVEMENT DU PORT,
LE DEPART DES STEAMERS ET BATEAUX.

Les porteurs de l'ABEILLE sont autorisés à recevoir des abonnements "à la semaine" à raison de 25 CENTS pour les six numéros. On paiera aux porteurs.

Ventes à l'encan de ce jour.

Par P. J. Spear en face de la Bourse St. Louis—Chevaux harnache et harnais — A midi, à l'hotel St Louis, propriétés de valeur et esclaves de la succession Rosine Porche.

Par Hartner Smith & Co, 81, Commune—Papier à fumer.

Par N Vigne à la Bourse St. Louis—Une calculatrice d'arithmétique. Aussi : une négresse de 29 ans, cuisinière, avec son enfant de 6 mois.

Par D. E. Morphy, au magasin de MM. Patton & Spence—Table.

Par C. F. Portall, à la Bourse St. Louis—Jeune domestique fidèle.

Par E. Fernandez 111, coin St. Louis et Chartres—Meubles et lits, chaudrons, bouteilles, &c.

Par J. B. Walton, à la Bourse St. Louis—Propriétés de la ville et le sud. districts et à McDonogh-Jardin, pour compte des premiers acquéreurs.—Succession Jno McDonogh.

Le service des postes.

Le télégraphe a apporté, avant hier, une nouvelle qui n'a pas été sans produire quelque sensation en ville. Il paraît que les républicains de la Chambre, à Washington n'imaginent rien de mieux que de voter *ab irato* les mesures les plus propres à accroître l'irritation dans les Etats du Sud. La Chambre a adopté par 121 voix contre 26 un projet de loi, qui déclare que le service des postes devra être supprimé dans les Etats séparés. Avant qu'un procédé aussi abrupte et aussi injuste soit mis à exécution, il faut que la loi passe au Sénat. En admettant que les sénateurs républicains parviennent à emporter un vote sur cette question par une majorité de deux ou trois voix, il ne peut venir à notre pensée que M Buchanan ait perdu le sens moral au point d'opposer sa signature à un acte aussi semblable. S'il oppose son veto à la loi, il faut qu'elle obtienne les deux tiers dans les deux Chambres pour devenir définitive. D'après le vote qui a eu lieu à la Chambre, il est certain que les deux tiers des voix sont déjà acquis à la loi, mais il n'en serait pas de même au sénat où les républicains n'ont qu'une majorité simple. D'ailleurs, la discussion au Sénat et les délais réglementaires rendront impossible le passage définitif de la loi avant la administration actuelle et nous n'avons à nous en préoccuper qu'au point de vue de l'avenir.

Dans l'état actuel des choses, c'est à dire tant que le gouvernement fédéral n'a pas reconnu l'indépendance des Etats séparés, il se trouve tenu de remplir ses obligations, en ce qui concerne le service postal, aussi bien envers ses nationaux qu'envers les étrangers. Il ne pourrait sans causer comme excuse des obstacles matériels et la force majeure, or il n'existe rien de semblable. Personne ne s'oppose à l'exécution des contrats pour le transport des malles ni à la perception des revenus des postes. La seule question sérieuse naît maintenant aux négociants du Nord et de l'étranger qu'à ceux du Sud, et elle occasionnerait des réclamations nombreuses.

Les républicains de la Chambre n'ont pas réfléchi qu'en supprimant le service des postes, ils commettaient une violation flagrante des droits de leurs propres commettants et qu'ils portaient une atteinte directe aux propriétés des marchands du Nord, qui font le commerce avec le Sud et reçoivent chaque jour par la poste des remises des ports méridionaux. S'ils renoncent dans ce beau coup d'Etat, ils seraient forcés de se retracter le lendemain sous la pression de l'indignation générale. Ils n'étaient qu'idiots et les malheureux semblent prendre plaisir de se rendre ridicules.

Il n'est pas en outre de loi qui ait encore été promise. Les Etats Unis ont des traités passés avec les puissances étrangères, et il importe au pays de confisquer les lettres et les revues des autres pays, qui peuvent contenir des valeurs et dont la suppression lesserait des intérêts qu'ils sont tenus de respecter par des engagements réciproques. Toute lettre, affranchie ou non, expédiée de France ou d'Angleterre doit arriver à destination, et l'envoi de ces lettres au bureau des *lettres mortes* serait une violation des traités, dont les puissances nous prendraient par de demandes d'empire.

Le gouvernement devrait supprimer tel ou tel bureau de poste sous prétexte qu'il en a le droit, il ne pourrait impunément le faire pour une place comme la Nouvelle-Orléans où le commerce étranger a des intérêts majeurs engagés.

Le devoir des ministres étrangers serait de protester immédiatement et nous ne doutons pas que les gouvernements européens n'appuyassent d'une manière efficace ces réclamations. Nos républicains voulaient s'aliéner les sympathies des grandes puissances, il faut avouer qu'ils ne pouvaient imaginer de meilleur moyen.

Dans le cas où ils prétendraient, ce qui serait juste, que le gouvernement fédéral ne doit plus supporter l'excédant de dépenses que coûte le service des postes dans les Etats séparés, la réponse serait très simple. On se reconnaîtrait la séparation, et alors leur propre intérêt les obligerait à faire avec la nouvelle confédération un traité postal et du jour où ils auront reconnu notre indépendance, ils seront déchargés des obligations des traités internationaux pour ce qui concerne le transport des malles à travers les Etats séparés. Nous nous voyons qu'en ne se soumettant pas à traiter de transporter les malles jusqu'aux limites des Etats indépendants. Mais puisqu'ils persistent à ne pas reconnaître la séparation et que personne n'apporte d'opposition en ce moment au service fédéral, il n'est aucun prétexte à invoquer.

Quoqu'il en soit du plus ou du moins de justice de cette tentative de représailles, c'est un fait que le gouvernement fédéral n'a pas reconnu l'indépendance des Etats séparés, il se trouve tenu de remplir ses obligations, en ce qui concerne le service postal, aussi bien envers ses nationaux qu'envers les étrangers. Il ne pourrait sans causer comme excuse des obstacles matériels et la force majeure, or il n'existe rien de semblable. Personne ne s'oppose à l'exécution des contrats pour le transport des malles ni à la perception des revenus des postes. La seule question sérieuse naît maintenant aux négociants du Nord et de l'étranger qu'à ceux du Sud, et elle occasionnerait des réclamations nombreuses.

Les républicains de la Chambre n'ont pas réfléchi qu'en supprimant le service des postes, ils commettaient une violation flagrante des droits de leurs propres commettants et qu'ils portaient une atteinte directe aux propriétés des marchands du Nord, qui font le commerce avec le Sud et reçoivent chaque jour par la poste des remises des ports méridionaux. S'ils renoncent dans ce beau coup d'Etat, ils seraient forcés de se retracter le lendemain sous la pression de l'indignation générale. Ils n'étaient qu'idiots et les malheureux semblent prendre plaisir de se rendre ridicules.

Il n'est pas en outre de loi qui ait encore été promise. Les Etats Unis ont des traités passés avec les puissances étrangères, et il importe au pays de confisquer les lettres et les revues des autres pays, qui peuvent contenir des valeurs et dont la suppression lesserait des intérêts qu'ils sont tenus de respecter par des engagements réciproques. Toute lettre, affranchie ou non, expédiée de France ou d'Angleterre doit arriver à destination, et l'envoi de ces lettres au bureau des *lettres mortes* serait une violation des traités, dont les puissances nous prendraient par de demandes d'empire.

Le gouvernement devrait supprimer tel ou tel bureau de poste sous prétexte qu'il en a le droit, il ne pourrait impunément le faire pour une place comme la Nouvelle-Orléans où le commerce étranger a des intérêts majeurs engagés.

Le devoir des ministres étrangers serait de protester immédiatement et nous ne doutons pas que les gouvernements européens n'appuyassent d'une manière efficace ces réclamations. Nos républicains voulaient s'aliéner les sympathies des grandes puissances, il faut avouer qu'ils ne pouvaient imaginer de meilleur moyen.

Dans le cas où ils prétendraient, ce qui serait juste, que le gouvernement fédéral ne doit plus supporter l'excédant de dépenses que coûte le service des postes dans les Etats séparés, la réponse serait très simple. On se reconnaîtrait la séparation, et alors leur propre intérêt les obligerait à faire avec la nouvelle confédération un traité postal et du jour où ils auront reconnu notre indépendance, ils seront déchargés des obligations des traités internationaux pour ce qui concerne le transport des malles à travers les Etats séparés. Nous nous voyons qu'en ne se soumettant pas à traiter de transporter les malles jusqu'aux limites des Etats indépendants. Mais puisqu'ils persistent à ne pas reconnaître la séparation et que personne n'apporte d'opposition en ce moment au service fédéral, il n'est aucun prétexte à invoquer.

Quoqu'il en soit du plus ou du moins de justice de cette tentative de représailles, c'est un fait qu'il reste plus urgente l'organisation d'un gouvernement provisoire par le Congrès de Montgomery et l'une des premières mesures qu'ils y prendre ce gouvernement sera la réorganisation du service des postes dans le Sud. Cette réorganisation ne sera pas du superflu, car jamais le commerce de la Nouvelle-Orléans n'a eu pour de sujets de plaintes que depuis quelques mois. Il est de chose est devenu parfois intolérable. Indépendamment des retards considérables dans l'arrivée ou le départ des malles, par les accidents fréquents qui surviennent au chemin de fer de Jackson, nous subissons les mouvements d'un désordre sans pareil et une irregularité sans exemple dans la distribution des lettres et des journaux.

Nous avons peine à croire que les républicains poussent l'oubli des intérêts de leur secte jusqu'à interrompre, à quelque moment que ce soit, les communications postales, mais comment faut tout prévoir, le gouvernement provisoire de la Confédération du Sud devrait prendre des mesures pour assurer, dans un cas pareil, l'établissement de relations postales directes avec l'Europe. Un des meilleurs moyens serait d'arriver à ce but serait de favoriser immédiatement la formation d'une ou deux lignes de steamers allant des ports du Sud à Liverpool ou à Havre. La Convention de Montgomery pourrait offrir une subvention annuelle, soit garantir un minimum d'intérêt aux compagnies qui se chargeraient de l'entreprise. Maintenant les rapplerions aux commerçants le vieux proverbe "aide toi le ciel t'aidera" et nous les engageons à se préoccuper eux mêmes de ces questions à l'avance s'ils ne veulent être pris à dépourvu. Les intérêts en jeu sont assez graves pour mériter que les intéressés prennent les mesures l'initiative dans les circonstances exceptionnelles où nous nous trouvons placés.

☞ Le Dr HUNTER.—Nous publions aujourd'hui une solution à notre adresse, extra-ordinaire remarquables, que le Dr HUNTER a fait jouraire dans notre partie anglaise et nous la maintenant reproduire en français. Le Dr Hunter est une des plus hautes notabilités du monde médical : dirigeant tous les efforts de son esprit et de son intelligence supérieure vers l'étude des maladies du poumon et des voies respiratoires, il est parvenu à en découvrir les lois premières et à combattre les développements de la terrible affection connue sous le nom de phthisie ou de consomption. Le système consiste à appliquer directement aux parties affectées des remèdes dont contient et la vapeur par les poumons. Le seule différence entre ce traitement et celui de ces derniers est dans le mode d'administration. Au lieu de conseiller médicament à l'estomac, il l'intro duit au moyen de l'inhalation, dans les bronches et le poumon. Un succès éclatant a consacré cette méthode si rationnelle et malheureusement trop négligée avant lui. Le savant praticien s'adressant directement au public, a fait preuve de courage, car il s'expose de la ferme et exposant à être confondu avec les charlatans et les empoisonneurs qui infestent tous les quartiers, et les confrères sont aujourd'hui les premiers à rendre hommage à son mérite transcendant.

Nous recommandons les lettres du Dr Hunter à serieuse attention de nos lecteurs.

☞ Les dames qui ont organisé la représentation au bénéfice des indigents de la Nouvelle-Orléans, nous prient d'être leur interprète auprès de Mme Marchal, Legagneur et Dellaunoirerie, et de remercier ces artistes si bienveillantes de leur généreuse concours. La part que leur a été se sont empressées de prendre à la bonne œuvre dont il s'agit en a assuré le succès et leur assure des titres à la reconnaissance des pauvres de notre ville.

Le concert au bénéfice des dames dirigées par les sœurs de charité, annoncé pour demain, 6 février, est remis pour des raisons fondées. Le public sera averti de jour auquel il aura lieu.

Convention de la Louisiane.

Séance du 8 février 1861.

La séance s'ouvre à onze heures. L'honorable Alex. Mouton occupe le fauteuil. Quatre-vingt-cinq délégués sont présents.

Le Président soumet à la Convention une lettre de M. Hatch au sujet des phares.—Soumise au comité de commerce et de navigation.

M. Marks (d'Orleans) présente une résolution qui enjoint au comité de s'enquérir des abus qui, dit-on, existent depuis quelque temps au bureau de Poste et, si l'accusation est fondée, de corriger ces abus.—Soumise au comité.

Le secrétaire est enjoint de transmettre de suite au Secrétaire d'Etat, à Baton-Rouge, une copie de l'Ordonnance ainsi que du serment de fidélité qu'ont pris ici les officiers de l'Etat. Ces derniers n'ont pas encore reçu leurs commissions.

M. Johnson (d'Iberville) présente une résolution qui charge le comité de commerce de s'occuper de la question de savoir s'il ne convient pas d'établir un droit *spécifique* au lieu d'un droit *ad valorem* sur le sucre étranger, afin de protéger davantage le sucre de la Louisiane.—Soumise au comité.

—L'Ordonnance que le comité judiciaire a présentée par l'intermédiaire de son président, M. Bonford, au sujet des cours de circuits et de districts, est appelée.

MM. Miles demande que la prise en considération du bill soit remise à une autre date. Les dépêches télégraphiques reçues jusqu'à présent, le délégué d'Orleans, nous permettent de croire que la Convention de Montgomery aura formé un gouvernement provisoire d'ici à une dizaine de jours et alors nous aurons fait un travail et encouru des dépenses inutiles.

M Bonford répond que les délégués ne pour ront tres probablement pas, à cause des questions importantes qui leur seront présentées, s'occuper des Cours de circuits et de districts.

M Sommes répond qu'un délai de quelques semaines ne saurait porter atteinte aux droits individuels. Il demande que les anciens tribunaux fédéraux soient placés sous la juridiction de la Législature ainsi que l'a fait la Caroline du Sud, que la question soit remise à un autre jour afin d'attendre le résultat des délibérations de la Convention de Montgomery et de prévenir le déplorables conflits.

M Rosedus déclare que la proposition du comité est la seule pratique qu'on puisse être adoptée. Il est bien de dire que nous devrons faire tout ce qui nous sera possible, pour éviter les conflits. Cette remarque s'applique surtout au judiciaire. Le delégué d'Orleans, M Sommes propose que les tribunaux fédéraux soient placés sous la juridiction de la Législature. On leur est la nécessité de détruire le système fédéral, mais ces cours ont de plus devant elles plus d'affaires qu'elles n'en peuvent desirer. Tenons-nous-en donc à l'Ordonnance du comité et nous n'aurons pas de conflits.

M Rozier renouvelle la proposition de M Miles, c'est à dire que la prise en considération du bill soit remise au 4 mars. Le délégué de la Nouvelle-Orléans partage l'opinion de M Rosedus l'adoption système fédéral, mais le pardonna que de vue le fait important que la Louisiane est entre de l'Union et que les Etats qui n'ont pas encore suivis son exemple n'ont pour elle des étrangers, &c &c, &c &c.—M. Rozier demande pas à captiver l'attention de ses collègues, s'il tant en passer par les considérations particulières qui sont tout aussi animées peut-être qu'avant eu discours.

La Convention ordonne de proposer une loi bureau les sociétés et les propositions sur les cours d'Ordonnance. Toutes les causes sont adoptées avec de legères modifications.

M. Miles propose une résolution ainsi que déclare que les citoyens des Etats qui ont adopté des "Liberty Bills" ou empêche l'exécution des lois ne seront pas autorisés à hériter des biens des dans les cours ordinaires dans l'Orleanaise.

MM Bonford, Elam et Elgee se prononcent contre cette clause. Nous pensions, en l'adoptant, frapper des innocents.

M Mures replique que la loi n'atteindrait que les coupables, car il est entendu que nous n'aurons pas de preuves. Il faut choisir : ou plus pour leur compte, ont annoncé la dissolution des Etats et les maux que nous endurons aujourd'hui.

M — propose que la clause de M. Miles soit deposée sur le bureau. L'appel nominal est demandé. Les voix se partagent comme suit : 75 oui et 22 nons.—MM Dorsey, Dupre, Garrett, Graves, Hardy, Hall, Hunter, Lewis, de Caddo, Marks d'Orleans, Miles, Michel, Miller, McNeely, O Bryan, Peck, Swayze, Semmes, Stewart, Scott, Tappan, Towles et Valentine votent dans la negative.

—Le Président qui a trait au certificat publique est appelée. La vote.

ORDONNANCE

Il est ordonné par le peuple de la Louisiane assemblé en Convention :

Que les lettres toutes les terres non allouées et situées dans les limites de la Louisiane, soit de droit la propriété dont Etat et tout citoyen et jurisdiction sur ces terres et il doit être assumé par l'Etat.

Il est de plus ordonné, Ac Que l'Arpenteur Général, les Registres et Receveurs des différents bureaux de terres à la Nouvelle-Orleans, Opelousas, Natchitoches, Monroe et Greensburg, sont et Etat, soient requis de rester sur le champ au Gouvernement de l'Etat, et leur serment ayant été administré, tout l'argent qui est entre leurs mains et tous les livres, documents, papiers et archives appartenant à leurs bureaux respectifs, qu'ils en feront et qu'ils seront responsables d'aucune partes ou dommages, qui pourraient survenir et leur porter préjudice en raison des obligations par eux contractées envers le gouvernement des Etats Unis.

Il est de plus ordonné, Ac Que jusqu'à ce que la convention en ordonne autrement, tous les pouvoirs, droits et devoirs de l'Arpenteur Général, des Registres et aux Receveurs et ne sont pas contraires aux lois de cet Etat ou à l'Ordonnance connue sous le nom de "Ordonnance de Nouvelle", appartiennent comme par le passé, aux dits Arpenteur Général, Registres et Receveurs.

Il est de plus ordonné, Ac—Que toutes les biens partiers de droit du gouvernement des Etats-Unis au sujet de la vente de l'aspectage des terres publiques de la Louisiane, que tous les règlements et ordonnances relativement à l'administration de ces terres, lesquelles ordonnances, lès étaient en vigueur en Louisiane le 26 janvier 1861 et tel que les a pu modifier la Convention de Sécession que la Convention a adopté, soient continuement à être en vigueur dans les limites de l'Etat, jusqu'à ce que la Convention en ordonne autrement.

Il est de plus ordonné, Ac—Que toutes les sommes provenant de la vente de terres publiques seront remises, par les receveurs susmentionnés, au trésorier de cet Etat, aux époques et de la manière que ses différentes ordonnances ont déjà prescrites. Ces sommes seront à l'avance s'ils ne veulent être pris à dépourvu. Les intérêts en jeu sont assez graves pour mériter que les intéressés prennent les mesures l'initiative dans les circonstances exceptionnelles où nous nous trouvons placés.

☞ Le Dr HUNTER.—Nous publions aujourd'hui une solution à notre adresse, extra-ordinaire remarquables, que le Dr HUNTER a fait jouraire dans notre partie anglaise et nous la maintenant reproduire en français. Le Dr Hunter est une des plus hautes notabilités du monde médical : dirigeant tous les efforts de son esprit et de son intelligence supérieure vers l'étude des maladies du poumon et des voies respiratoires, il est parvenu à en découvrir les lois premières et à combattre les développements de la terrible affection connue sous le nom de phthisie ou de consomption. Le système consiste à appliquer directement aux parties affectées des remèdes dont contient et la vapeur par les poumons. Le seule différence entre ce traitement et celui de ces derniers est dans le mode d'administration. Au lieu de conseiller médicament à l'estomac, il l'introduit au moyen de l'inhalation, dans les bronches et le poumon. Un succès éclatant a consacré cette méthode si rationnelle et malheureusement trop négligée avant lui. Le savant praticien s'adressant directement au public, a fait preuve de courage, car il s'expose de la ferme et exposant à être confondu avec les charlatans et les empoisonneurs qui infestent tous les quartiers, et les confrères sont aujourd'hui les premiers à rendre hommage à son mérite transcendant.

Nous recommandons les lettres du Dr Hunter à serieuse attention de nos lecteurs.

☞ Les dames qui ont organisé la représentation au bénéfice des indigents de la Nouvelle-Orléans, nous prient d'être leur interprète auprès de Mme Marchal, Legagneur et Dellaunoirerie, et de remercier ces artistes si bienveillantes de leur généreuse concours. La part que leur a été se sont empressées de prendre à la bonne œuvre dont il s'agit en a assuré le succès et leur assure des titres à la reconnaissance des pauvres de notre ville.

Dépêches Télégraphiques

TRANSMISES A L'ABEILLE.

Nouvelles de Washington.

Washington, 8 février.—Le gouverneur Letcher, de la Virginie, était hier à la Chambre et a été bien accueilli des représentants du Nord et du Sud. Il a dit que la Virginie n'accepterait pas d'autre garantie que les résolutions de M Crittenden et a ajouté que son Etat se retirerait si on ne consentait pas à ses demandes.

Il n'a rien été fait d'important hier au sein de la Chambre ni au Sénat.

Le steamer de Etats-Unis *Mohawk* fait en ce moment sa provision de charbon et va partir pour Tortugas et Pensacola. Le *Crusader* partira dans quelques jours. La démission du capitaine D. W. Ingraham a été acceptée. Le commodore Wm H. Shubrick gardera probablement son poste.

Le général Wool a passé hier par New-York se rendant à Washington où il est envoyé comme commissaire.

On annonce que le gouverneur de Massachusetts a donné l'ordre à la milice de se préparer à un service actif.

Tempête au Nord.

New York, 8 février.—Cette ville, Philadelphie et Baltimore ont été visitées la nuit dernière par une effroyable bourrasque qui a enlevé des toits, déraciné des arbres et causé beaucoup de dégâts.

Ligne Américaine de la Baltic.

Paris à Louitre, 8 fév.—Le bateau *Valentia*, capitaine Austin, du Havre, est arrivé ici en tuitin, ayant à bord le capitaine O. G. Lane et les matelots de la barque *Nimrod*, de Boston. Le *Valentia* a rencontré la barque *Nimrod*, samedi, 2 février, pleine d'eau, avec ses mats renversés. Le bateau avait chaviré depuis quelque temps.

Montgomery—Convention du Sud

Constitution des Etats séparatistes.

Montgomery, 7 février.—La constitution des Etats-Unis a été adoptée par le congrès du Sud avec la seule addition de fibre commerce avec toutes les parties du monde.

Le congrès a reçu une copie officielle de l'acte de l'Alabama, faisant une appropriation de cinq cent mille piastres pour supporter le gouvernement provisoire des Etats séparatistes. Mais peu de temps doit être dépensé en session publique.

Le comité sur la formation d'un gouvernement provisoire a présenté son rapport après une discussion de cinq heures en comité secret. La Convention s'est alors ajournée à demain à onze heures du matin.

Il y a, dit on, unanimité dans le Congrès, sur la proposition renvoyée. Rien de plus, disait d'intérêt, m'a transpiré.

Montgomery, le 8 février—Le Congrès a été quatre heures en session secrète aujourd'hui. Il se réunira encore ce soir, et il est probable que des résultats importants auront lieu pendant la nuit. Une demi heure seulement été passée en session publique.

Le premier partie de la matinée a été employée en prières, et dans l'introduction de quelques affaires formelles.

Le général Hennington est maintenant en ville.

Montgomery, le 8 février—Les derniers avis de Pensacole représentent les affaires sous un aspect calme.

Commissaires du Wisconsin.

Madison, Wis. le 8 février—La Législature du Wisconsin a désigné des commissaires à la conférence de paix actuellement en conférence dans la ville de Washington.

Accusation contre le maître de poste de Mobile.

Washington, le 8 fév. —Le maître de poste de Mobile protestée formellement contre l'accusation de violation de lettres dans son bureau.

New York, 8 février — Un télégramme de Washington annonce que les sénateurs Johnson et Mitchell sont tenus préparatifs pour un duel.

Plusieurs sécessionistes méditent une démonstration sur la *Tribune*. *Le Journal Kossuth*, sur lequelle le rédacteur Benjamin et quelques autres personnes prétendent avoir un nantissement.

Memphis, 8 février, 9 heures du soir. — Une imposante procession en faveur de la désunion, la plus grande que ait jamais eu lieu dans cette ville, parade dans les rues ce soir. Le plus grand enthousiasme regne.

Incendie du Steamer Little Rock, Ark.

Van Buren Ark, le 8 février—Le conducteur de la malle par terre annonce que la nouvelle de la mort de l'ancien Little Rock est devenue de fondement.

Nouvelles du Pacifique.

Fort Kearney, le 5 février. Nous avons des nouvelles de San Francisco en date du 23 janvier par l'arrivée ici de la malle, par terre, du *Pony Express*, aujourd'hui.

Le steamer Uncle Sam, de la compagnie des malles du Pacifique, est parti le 21 de San Francisco pour Panama, emportant $1,014,000 en espèces.

Les transactions dans toutes les branches de commerce étaient calmes. Les chandelles valaient 20 cts la livre. Il n'y avait pas de changement dans le prix du sucre. Les provisions étaient basses et avec une tendance à la hausse.

Une grande démonstration militaire, en faveur de l'Union doit avoir lieu le 22 courant.

La grande foire de bestiaux et manufactures, dit on, en lieu dans les régions septentrionales.

Les nouvelles de l'Oregon et du Washington Territory sont dénuées d'importance. Les dernières nouvelles du Fraser River Sandwich annoncent que la récolte de sucre promet beaucoup, mais les affaires sont généralement lourdes.

CONGRES

Washington, 8 février. Rien d'important n'a eu lieu au Sénat ni à la Chambre des Représentants.

NOUVELLES D'EUROPE

DE DEUX JOURS PLUS RECENTES

Halifax, 8 fév.—Le steamer *Canada*, de la ligne Cunard & Co, capt Anderson, parti de Liverpool le samedi 26 janvier et de Queenstown le lendemain, arrive à ce port aujourd'hui, en route pour Boston.

Le *Canada* apporte $87,000 en espèces.

Il apporte des nouvelles de deux jours plus recentes que celles reçues par le steamer *Angle Saxon*.

Le steamer *Australian* avec des dates de New York du 12 janvier, est arrivé à Queenstown.

Liverpool, 27 janvier P. M.—Les ventes au marché de Liverpool jeudi, consistaient en 6,000 balles de coton, dont 1,000 pour la spéculation et l'exportation. Toutes les qualités de coton ont été sensiblement diminuée et le marché se ferme en general lourd.

MM Jones, Hewitt & Co, disent, dans leur circulaire, que les vendeurs refusent des cotons sicles. Approvisionnements lourds en Inde.

Marché monétaire de Londres

Londres, 27 janvier—Les consolidés ferment à 91 ¼ à 91 ½.

Le *Times* de Londres dit que peu d'hommes appelés à jouer un rôle politique important se sont montrés au dessous de leur mission autant que le Président Buchanan.

Un prospectus a été reçu d'une compagnie indienne pour le coton. On propose d'acheter le coton directement des producteurs, et d'essayer d'améliorer les moyens de le récolter et de le nettoyer à l'aide de machines.

La malle du steamer *Guiway* est arrêtée jusqu'au 20 mars.

France.

Une grande activité règne dans les arsenaux français. Un camp sera formé à Châlons au printemps prochain. Le général Mac Mahon a 60,000 hommes sous son commandement.

La Bourse est ferme Rentes, 67 fr 50.

Italie.

Le bombardement de Gaëte est continué avec grande vigueur et des dommages considérables ont été causés à la ville.

Les Sardes sont entrés dans les Etats Romains. Il ont été attaqués et dispersés.

Les troupes réactionnaires ont brûlé le couvent de Carmalie.

Le prince de Carignan est parti pour Gaëte. Il a été chargé de diriger les troupes italiennes à Rome par des troupes sardes.

La fièvre typhoïde fait des ravages à Gaëte.

Espagne.—Il y a des rumeurs de troubles dans quelques provinces espagnoles.

Chine et Inde.

Une grande partie des forces expéditionnaires sont arrivées à Hong Kong, deux vaisseaux français et un contingent de Français ont été laissés à Tien Tsin.

Lord Elgin et sur Hoge Grant sont partis du Japon. Le Baron Gros, l'ambassadeur français et le ministre Ward sont allés à Canton. La rivière Peiho est complétement gelée. Les forces rebelles ont augmenté avec beaucoup de rapidité. Yangtse-kiang est infesté de pirates. Les troupes de Calcutta ont reçu l'ordre de se rendre à Darjeeling, station sénatoriale au glaise.

Arrivée du steamer Bremen.

New York, 8 fev—Le steamer Bremen, parti de Southampton le 23 janvier, a été signalé à Sandy Hook.

Washington, le 8 février—MM. Hayne et Hall, commissaires de la Caroline du Sud à Washington, ayant pour mission de négocier avec le gouvernement fédéral pour la reddition du fort Sumter, ont quitté cette ville aujourd'hui pour Charleston. Le président de cette ville a reçu de leur part une lettre qui les informe de leur départ.

Passage de bateaux—Vicksburg, 8 février—Le Fall City a passé 9 heures, le Yazoo à 8 h. P. M. hier, le James Johnston et le Von Phul à 5 et le Autocrat à 6 h. ce matin.

THEATRE DE L'OPERA.—Ce soir, on reprend *la Favorite*, grand opéra en quatre actes de Donizetti, chanté par MM. Philippe, Melchisé dec et Génibrel, et Mme Lacombe.

Dimanche, le spectacle se composera de deux comédies *Le Pour et le Contre* et *Le Bonhomme Judas* et d'un vaudeville, *Mon nez, Mes yeux, Ma bouche*.

BALS DU MARDI GRAS—Malgré les préoccupations politiques et financières, les bals de la saison s'annoncent comme devant être fort brillants. De tous côtés on se prépare. S'il faut en croire les *on dit*, le bal des Jeunes Gens, à la salle des Odd Fellows, surpassera ce qu'il a été jusqu'à ce jour. Le comité d'invitation tient encore une séance ce soir avis aux retardataires.

GUITREAUX ET GIEFERS.—Nous croyons devoirs de nouveau signaler cette honorable maison à l'attention du public. Son assortiment d'articles de sellerie est sans rival à la Nlle Orléans. Quant à ses prix, ils sont extrêmement modérés. MM. Guilbaux et Giefers ont aussi dans leurs beaux magasins, Nos 121 et 123 rue Royale, tout ce qui concerne l'équipement militaire. Voir aux annonces.

—On lit dans le *Courrier de Bourges* du 6 janvier :

"Les duels dans les régiments et le plus souvent pour les causes les plus futiles, sont, comme on sait, très fréquents. Il est vrai de dire aussi que rarement ces rencontres ont des conséquences funestes.

"Hier matin, malheureusement, n'en a pas été ainsi dans le régiment de 17e d'artillerie se prirent de querelle nous ne savons trop quel propos L'un d'eux, pour réparer son honneur outragé, en appela aux armes : on se rendit donc sur le terrain, pots des écurie. Il était neuf heures et demie du matin, on croise le fer en présence des témoins, et après quelques passes, l'un des deux combattants, touché mortellement, tombe sans proférer une parole La victime était précisément au des bons sujets du régiment."

CHRONIQUE LOCALE.

Le bal du professeur Vegas.—La grande salle des Odd Fellows était, avant hier soir, rempli d'une foule de curieux et de beauté. Les jeunes élèves du professeur VEGAS, demoiselles et cavaliers, en l'honneur desquels se donnait le bal, ont exécuté la première partie du programme des danses avec une grâce et un ensemble qui témoignent des excellentes leçons du professeur. Après tard dans la soirée ils ont, bien qu'à regret, cédé la place aux grandes demoiselles et aux grands jeunes gens, l'élite des beaux et des belles de la ville qui ne se sont pas montrés moins sûrs de leur pas de Terpsichore que les enfants. L'orchestre était excellent et les danses ont été très animées, et se sont prolongées jusqu'à l'aube.

Un enfant mort d'intempérance.—Le coroner a été appelé pour tenir une enquête sur le corps d'un enfant de quatorze ans, trouvé mort dans une maison de la rue Clairborne, No 91. D'autopsie a révélé que cet enfant avait succombé à une attaque d'apoplexie occasionnée par ses habitudes d'intempérance. Ce malheureux garçon, nommé Michael Duggan, a payé de sa vie une folie précoce.

Vol impertinent, arrestation des voleurs.—Jendi dernier, entre une et quatre heures du matin, un vol audacieux a été commis chez M. A. Tambourg, rue Carondelet, No 490. Le malfaiteur dont le vol a été exécuté et le fait que quelques jours avant la mortre de M. Tambourg avait été soustraite, indiquent que les auteurs de ces méfaits étaient d'expérts disciples de Mercure. Ils se sont introduits par une entrée de derrière à l'aide de fausses clefs, ont forcé les serrures des meubles dans le salon et la salle à manger, et la lumière d'une des lampes placées sur la cheminée, et après avoir fait des paquets de ce qu'ils ont trouvé, ils ont emporté leur butin dans deux sacs. Cet butin se composait d'une belle pendule de salon d'une valeur de 700 piastres et d'une assez grande quantité d'argent de poche, de montres de doublée, &c., pour une valeur d'environ 900 piastres.

La police informée de vol se mit immédiatement en campagne. Après un jour et une nuit de recherches, le lieutenant Boylan et les officiers spéciaux Israel et Farrell ont réussi hier matin à mettre la main sur le nid des voleurs. Guidés par les renseignements qu'ils avaient obtenus, ils se sont rendus rue Lafayette, No 157, entre Baronne et Dryades, et sont montés à l'appartement occupé par les individus soupçonnés. Ceux-ci ont essayé de se sauver, mais ayant vu la retraite coupée, ils ont fait face à la police contre un mur (l'un d'eux avait le couteau à la dépoupe de M Tambourg). Sans un de balser infinitif de Mercure, ils ont dû se rendre à la maladie de se trayer un chemin à leur travers les membranes et les cellules délicates des bronches et des poumons—tandis que l'atomac qui a été dérobé, ils ont dû tout leur butin, y compris les pièces de monnaie, et ils ont été conduits en prison. Ils ont été reconnus pour des voleurs de profession. Ils ont été reconnus pour des voleurs de profession. Ils ont été reconnus pour des voleurs de profession